



VILLE DE FRESNES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil municipal du 12 février 2026

Préambule

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Le nouveau référentiel budgétaire et comptable M 57 qui s'est appliqué pour la première année en 2024 au budget de la commune, modifie le délai dans lequel doit se tenir le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) avant le vote du budget primitif. C'est désormais dans un délai de dix semaines avant le vote du budget que l'assemblée délibérante devra examiner les principales orientations budgétaires et être informée sur la situation financière de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

De plus, l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit l'obligation d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que de l'évolution du besoin de financement annuel.

Il est ainsi spécifié à l'article L. 1612-26 du Code général des collectivités territoriales que :

« Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique ».

Le ROB comporte notamment des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales, une analyse de la situation financière de la collectivité ainsi que les perspectives pour l'année concernée.

1 – Le contexte international et national

A l'instar de la préparation budgétaire pour 2025, le débat d'orientation budgétaire pour 2026 intervient dans un contexte international qui se complexifie encore avec le spectre de différents conflits internationaux qui pourraient impacter les marchés et les approvisionnements énergétiques. Au plan national, le contexte politique incertain sur la fin de l'année 2025 n'a pas non plus permis de dégager les éléments définitifs impactant la préparation budgétaire des collectivités.

Ainsi, en l'absence de loi de finances au 1^{er} janvier 2026, cette année encore, les premières prévisions budgétaires présentées dans ce rapport devront sans doute faire l'objet de quelques ajustements, dans le budget primitif pour 2026, à la lumière des éléments définitifs de la loi de finances à venir.

Du point de vue économique, au niveau international, malgré une économie jugée plutôt résiliente, l'OCDE prévoit que la croissance du PIB mondial devrait baisser, en passant de 3,2% en 2025 à 2,9% en 2026 compte-tenu des facteurs de fragilité sous-jacents qui persistent, avant de remonter à 3,1% en 2027. L'inflation devrait par ailleurs se modérer pour s'établir à 2,8% en 2026 et à 2,5 % en 2027 dans l'ensemble des pays du G20.

Au niveau national, sur la base des dernières projections de la Banque de France, la croissance en France s'établirait pour l'ensemble de l'année 2025 autour de 0,9%. Ces dernières projections sont en dessous des estimations établies à la même période en 2024 de 0,2 points. En raison d'un contexte national qui reste encore incertain et d'un environnement international défavorable, les prévisions des deux prochaines années sont également abaissées avec un PIB qui avoisinerait 1% en 2026 et 2027 et 1,1% en 2028.

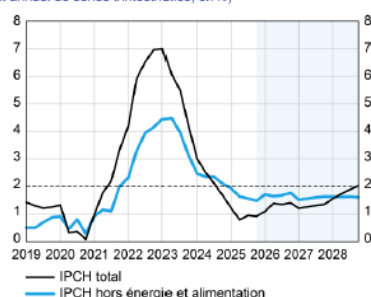
Point clés des projections de la Banque de France en moyenne annuelle

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1	0,9 (0,8)	1,0	1,0	1,1
	0,0	0,2 (0,1)	0,1	- 0,1	-
IPCH	2,3	0,9	1,3	1,3	1,8
	0,0	- 0,1	0,0	- 0,5	-
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,6	1,6	1,6	1,7
	0,0	- 0,1	0,0	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,6	7,8	7,6	7,4
	0,0	0,1	0,2	0,2	-

L'inflation française, la plus faible de la zone euro, resterait inférieure à 2% sur la période de la projection. Après 2,3% en 2024, la moyenne annuelle de l'ICPH descendrait à 0,9% en 2025 avant de remonter à 1,3% en 2026-2027 et 1,8% en 2028, sous l'effet d'abord d'une stabilisation des prix de l'énergie, puis d'une légère remontée à horizon 2028 et de la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi.

ICPH et IPCH hors énergie et alimentation

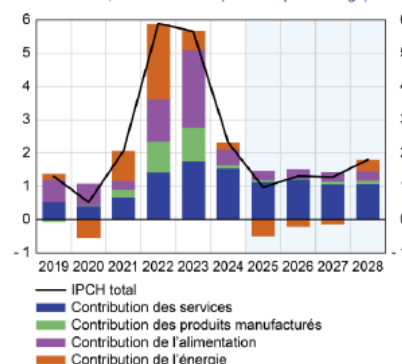
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Décomposition de l'ICPH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Enfin, du côté des taux d'intérêts, avec une inflation proche de l'objectif de 2% et une croissance positive, la BCE semble avoir achevé son cycle d'assouplissement monétaire. Ainsi, après avoir baissé ses taux directeurs dans une ampleur totale de 200 points de base depuis juillet 2024, pour ramener le taux de dépôts de référence à un niveau de 2%, les taux d'intérêts ne devraient plus être orientés à la baisse en 2026.

2 – Le contexte des finances publiques

En l'absence de loi de finances (LF) pour 2026, à ce stade des prévisions budgétaires, les premiers éléments de prospective sont établis sur la base des éléments d'environnement économique connus avec les hypothèses macro-économiques, inscrites dans le projet initial et qui sont les suivantes :

- Une croissance du PIB révisée pour 2025 à 0,7 % et estimée pour 2026 à 1%. Ces hypothèses sont en baisse de 0,4 point en 2025 et en 2026 par rapport à celles retenues dans le PLF 2025 ;
- Une inflation à 1,3 % en 2026 contre 1,1% en 2025 et 2 % en 2024 ;
- Une réduction du déficit public à 4,7 % du PIB contre 5,4 % en 2025 et 5,8 % en 2024 ;
- Un endettement public de 117,9 % du PIB pour 2026 contre une prévision de 115,9 % pour 2025 et 113,2% pour 2024 ;
- Des dépenses publiques représentant 56,4 % du PIB contre 56,8 % en 2025.

Entre exigences européennes et contraintes financières, le gouvernement poursuit l'objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2027 après le rappel à l'ordre du Conseil de l'Union européenne pour « déficit excessif ».

Cependant, l'instabilité politique persistante et le contexte économique national ne donnent pas à voir, en ce début d'année, l'ampleur de la contribution des collectivités locales à la réalisation de cet objectif.

Si la Ville de Fresnes a jusqu'à maintenant échappé aux mesures mises en œuvre, les premières estimations pour 2026, dans la version du PLF déposée le 14 octobre 2025 par le gouvernement, étaient évaluées à un peu plus de 110 000 €. Comparativement à d'autres villes, cette participation pourrait sembler modérée mais elle intervient dans le même temps que la baisse des autres financements qui pouvaient venir jusque-là soutenir l'action des collectivités.

2.1. Incertitude renouvelée sur le niveau des concours de l'Etat aux collectivités

Les articles 47 de la Constitution et 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ont permis de mettre en place une procédure temporaire jusqu'à l'adoption d'une loi de finances. Cette année encore, en l'absence de loi de finances pour 2026 votée avant le 31 décembre 2025, c'est la loi spéciale n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 qui fixe les montants des prélèvements opérés sur les ressources de l'Etat au profit des collectivités locales. Cette loi reprend donc les montants inscrits au PLFI pour 2025, avec une enveloppe de 45,231 Mds d'euros au titre des prélèvements sur recettes dont :

- 27,395 Mds d'euros au titre de la DGF, soit une enveloppe équivalente à celle inscrite au PLF 2026 ;
- 7,654 Mds d'euros au titre du FCTVA. Pour rappel, le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait un recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement en excluant, à compter de 2026, les dépenses de fonctionnement de l'assiette de calcul ;

- 711 millions d'euros au titre de la compensation des exonérations relatives à la fiscalité locale, soit 186 millions de moins que le PLF 2026.

Ces montants sont bien entendu transitoires jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026 et aucune mesure nouvelle ne saurait être engagée s'agissant notamment des décisions relatives au financement des dépenses d'investissement.

De même, le second volet du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) initié par la loi de finances pour 2025, a fait l'objet de multiples amendements à l'occasion des débats budgétaires, avec une ponction initiale de 2 milliards d'euros, abaissée à 890 millions d'euros et une exonération des communes à cette contribution de réduction du déficit public. Sur ce point également, il conviendra d'attendre la loi de finances pour 2026 afin de connaître les contours définitifs de ce mécanisme.

2.2. Pause de la réforme fiscale

Le projet de loi de finances pour 2026 ne prévoit pas de modification majeure en matière de fiscalité, en dehors de quelques évolutions sur les modalités de compensation fiscale de la réforme des valeurs locatives.

Ainsi, le PLF 2026 met fin à la compensation dynamique « à l'euro près » mise en place dans le cadre de la réduction des impôts de production en 2021, qui constituerait une autre mesure de contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Cette mesure aboutit à une baisse de près de 25% de la ligne « Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels » inscrite dans l'enveloppe PSR (Prélèvement sur recettes). Pour la Ville de Fresnes, la perte de recettes au titre de cette composante de la taxe sur le foncier bâti reste relativement limitée (-7 k€).

Au titre des autres mesures, il est à noter également le nouveau report de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et des locaux d'habitation. Le dernier report prévu dans la loi de finances 2024 qui prévoyait une intégration en 2026, est à nouveau décalé de trois ans pour les locaux à usage d'habitation, avec un recensement repoussé à 2028 et une intégration dans les bases d'imposition à compter de 2031. Concernant les valeurs locatives des locaux professionnels, utilisées dans l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et la cotisation foncière des entreprises, les modalités de calcul, mis en place en 2017 qui reposait sur l'application d'un tarif au m² avec un mécanisme du « planchonnement », auraient dû s'achever en 2025. Le report de l'actualisation des bases de ces locaux implique la prolongation des mécanismes de lissage et une actualisation des règles de neutralisation.

Ces deux derniers points sont donc sans incidence sur les évaluations de recettes fiscales de la Ville pour 2026.

3 –L’analyse rétrospective et la projection financière

3.1. – Les recettes de fonctionnement

La fiscalité

Evolution des bases et des taux

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Base nette THRS	2 050 363	2 335 575	1 898 708	1 049 662	1 058 059	1 071 814	1 091 107
variation nominale	74 832	145 576	91 087	32 278	8 397	13 755	19 293
variation physique	-225 410	139 636	-527 954	-881 324			
Base nette FB	42 569 393	44 904 788	46 614 048	47 658 641	48 039 910	48 664 429	49 540 389
variation nominale	1 045 327	3 022 427	1 751 287	792 439	381 269	624 519	875 960
variation physique	225 035	-687 032	-42 027	252 154			
Base nette FNB	51 975	44 486	43 355	37 973	38 277	38 774	39 472

Indice d'actualisation	1,034	1,071	1,039	1,017	1,008	1,013	1,018
------------------------	-------	-------	-------	-------	--------------	-------	-------

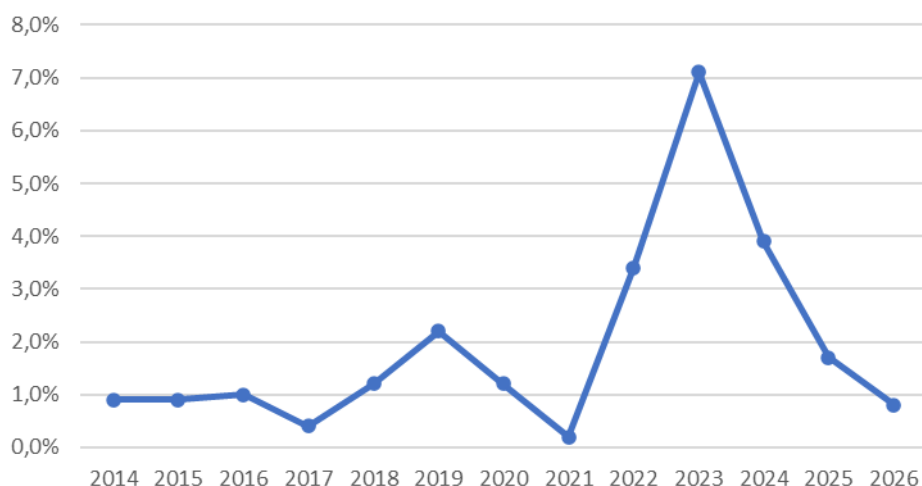
	2022	2023	2024	2025	2026	2026	2027
Taux de TH	24,36% pour les seules résidences secondaires						
Taux de FB	36,96	36,96	36,96	36,96	36,96	36,96	36,96
Taux de FNB	49,44	49,44	49,44	49,44	49,44	49,44	49,44

Source : états fiscaux 1288 (2020 à 2024)

Pour mémoire, à compter de 2021, le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti communale correspond à la somme du taux communal (23,21%) et du taux départemental (13,75%) de 2020, soit 36,96 %, suite à la réaffectation à la commune de la part de taxe foncière précédemment perçue par le Département, la réforme étant sans incidence sur le montant de la taxe foncière payée par le contribuable. Les taux des impositions directes locales sont depuis cette modification du taux communal inchangés.

Fortement corrélées au niveau de l'inflation, les recettes de la fiscalité sont en perte de dynamisme depuis 2025. Après trois années d'inflation supérieures à 2 %, les bases de la fiscalité directe n'évolueraient pour 2026 que de 0,8% par rapport à 2025, suivant la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) à fin novembre 2025. En dehors de toute augmentation des taux et de variation physique des bases, le montant des bases supplémentaires de foncier bâti au titre de cette revalorisation automatique ne serait que de 0,4 M€ pour 2026.

Evolution des taux d'actualisation des valeurs locatives



Les prévisions de recettes fiscales inscrites pour l'exercice 2026 sont évaluées en intégrant la seule variation nominale des bases. Il est souligné que parmi les différentes composantes des recettes fiscales, les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires enregistrent une très forte baisse en 2025, - 45 %. Cette variation s'expliquerait par la conjonction des deux phénomènes suivants :

- Depuis 2023, les informations relatives aux résidences secondaires et locaux vacants sont mis à jour par les propriétaires via l'application GMBI (Gérer mes biens immobiliers). L'augmentation des bases constatées au titre de cette année, bien au-delà de l'inflation (+14%), résultait sans doute en partie d'erreur de déclaration ayant entraîné une première vague de régularisation à partir de 2024 ;
- Le recentrage de l'assiette de taxe d'habitation sur les résidences secondaires introduit par l'article 110 de la loi de finances pour 2025 a entraîné une réduction des bases des THRS en limitant le périmètre de la taxe aux seules résidences secondaires et non plus à l'ensemble des « locaux meublés non affectés à l'habitation principale ». A noter que la loi de finances prévoyait une compensation d'exonération qui s'est élevée à 37 574 € pour la Ville en 2025, soit à peine 20% de la baisse de recettes enregistrée.

Le produit fiscal attendu pour 2026 intègre ces variations en retenant les dernières bases connues à fin 2025 et serait donc en baisse de 0,213 M€ par rapport aux prévisions de 2025 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

De son côté, le coefficient correcteur (dit Coco), introduit suite à la suppression de la taxe d'habitation, bénéficie de la dynamique des bases et évoluerait de + 0,122 M€.

L'ensemble des produits fiscaux évalués sur la base de ces éléments, s'élèverait à 27,112 M€ pour 2026 en hausse de seulement 0,5% par rapport à 2025.

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	ROB 2026
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	534 930	591 000	470 000	257 000
Taxe foncière	16 850 740	17 244 000	17 520 000	17 755 000
Taxe foncier non bâti	27 520	22 000	22 000	20 000
Coefficient correcteur	8 040 500	8 818 000	8 958 000	9 080 000
TOTAL des contributions directes	25 453 690	26 675 000	26 970 000	27 112 000

A ces recettes de fiscalité directe s'ajoutent les attributions de compensations (au titre du reversement de fiscalité par la Métropole du Grand Paris (MGP)) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) avec des prévisions stables par rapport à 2025. Enfin les autres taxes (la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe de séjour, la taxe sur la consommation finale d'électricité, etc. ...) seraient en hausse de 13% par rapport aux inscriptions de 2025 (+0,167 M€). Ces prévisions restent très prudentes concernant les recettes attendues au titre des droits de mutation compte-tenu de l'instabilité du marché : si, vers le milieu de l'année, les premières tendances laissaient entrevoir un rebond des transactions immobilières, l'ancrage du pays dans une instabilité politique, la menace de la remontée du chômage et des taux d'intérêts d'ici fin 2026 conduiraient à des perspectives d'évolution plutôt sombres.

L'ensemble des recettes fiscales est évalué à hauteur de 38,638 M€, soit en légère hausse de seulement 1% par rapport à 2025.

Les dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF), les fonds de péréquation et les allocations compensatrices :

	2021	2022	2023	2024	2025
Population totale	28 342	28 822	28 679	28 904	29 432
Rés. secondaires	110	105	111	105	201
Population DGF	28 452	28 927	28 790	29 009	29 633

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation forfaitaire	3 683 185	3 684 161	3 669 355	3 684 681	3 705 000	3 636 000	3 578 000	3 546 500
- dont population	49 870	51 358	-14 806	23 686	67 630			
- dont écrêtement	-58 741	-50 382	0	-8 360	-46 377			
- dont CRFP*								
DSU	437 090	469 883	502 576	566 380	631 371	699 000	772 000	850 000
rang	461	445	445	415	391	373	349	327
DNP	58 193	69 832	77 161	75 295	90 534	90 534	90 534	90 534
= DGF	4 178 468	4 223 876	4 249 092	4 326 356	4 426 905	4 425 534	4 440 534	4 487 034
FSRIF	1 255 135	1 253 187	1 237 237	1 231 691	1 431 409	1 470 000	1 543 000	1 615 900
rang	118	123	122	124	112			
Alloc. compens.								
TH								
TFB et TFNB	68 374	105 141	117 619	138 559	193 652	105 000	105 000	105 000
TP								
FPIC	153 548	145 647	161 194	95 813	187 068	200 000	200 000	200 000

La prévision pour la Dotation Forfaitaire (DF) serait en baisse pour 2026 et ce, après des augmentations successives depuis 2020. Cette baisse prévisionnelle tient compte de la stabilité de la DGF, prévue dans le PLF pour 2026, nonobstant la reconduction de la majoration des enveloppes des dotations de péréquation (DSU et DSR). Aussi, avec une enveloppe de DGF stable, la hausse de péréquation sera financée par un prélèvement sur la part forfaitaire, via le mécanisme de l'écrêtement. Parallèlement, la dotation de solidarité urbaine à percevoir par la Ville serait en hausse, ce qui viendrait compenser la baisse de la dotation forfaitaire.

Concernant les autres dotations, le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), dont la Ville est bénéficiaire serait en hausse, à l'instar du montant perçu au titre de 2025, sous l'effet d'une augmentation du nombre de logements sociaux sur le territoire communal comparativement à la baisse de ce ratio au niveau national.

La Ville est par ailleurs contributrice au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), avec une enveloppe en augmentation à compter de 2025.

Outre les dotations, les prévisions budgétaires intègrent une enveloppe de 2,4 M€ de dotations et participations à percevoir au titre des activités faisant l'objet d'une participation de la Caisse d'Allocations Familiales (subventions au titre de la Convention Territoriale Globale, prestations de service).

Les recettes réelles de fonctionnement

En l'état actuel des prévisions, les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient à 50,745 M€ pour l'exercice 2026, sur la base des éléments qui précèdent concernant les dotations et produits fiscaux.

Montants en K€	2021	2022	2023	2024	BP 2025	ROB 2026	2027	2028
Atténuation de charges	250	459	469	496	250	300	300	300
Produits des services	3 075	3 255	3 326	4 303	3 831	3 941	3 985	4 030
Impôts et taxes	34 796	36 365	37 397	38 110	38 089	38 638	39 267	39 800
Dotations et participations	6 103	7 204	7 220	7 386	7 809	7 237	7 252	7 297
Produits de gestion courante	814	711	729	1 052	622	629	658	658
Autres produits	15	1 234	507	71	0	0	0	0
Recettes réelles de fonctionnement	45 053	49 228	49 648	51 418	50 600	50 745	51 462	52 085

Les produits des services pour 2026 seraient en progression de 111 K€, soit + 18,5%, par rapport au BP 2025. Ces prévisions sont établies, au regard des réalisations observées sur l'exercice 2025 (niveau de fréquentation et/ou d'inscription aux activités culturelles, sportives et de loisirs, etc...), et en tenant compte des paramètres suivants :

- La fixation des nouveaux tarifs entrés en vigueur en septembre 2025 pour tenir compte de l'inflation constatée ;
- Le développement de nouvelles activités, notamment sur le secteur culturel et de la fréquentation et ou de l'évolution des adhésions aux différents services (sports, culture, passeport jeune et culture, restauration du personnel) ;
- Le maintien des effectifs rationnaires dans les cantines scolaires, malgré une légère diminution des effectifs scolaires maternels et élémentaires, avec une anticipation d'une évolution tarifaire à la rentrée 2026.

	<i>BP</i>	<i>ROB</i>	
Recettes de fonctionnement	2025	2026	2025/2026
PRODUITS DES SERVICES,	3 830 600	3 941 242	+2,9 %
Concessions et redevances funéraires	50 000	52 000	+4,0 %
Droits de stationnement et location sur la voie publique	84 730	98 500	+16,3 %
Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	71 300	72 400	+1,5 %
Redevances et droits des services culturels	64 500	72 470	+12,4 %
Redevances et droits des services sportifs et de loisirs	360 500	360 500	+0,0 %
Redevances et droits des services à caractère social	1 082 000	1 099 000	+1,6 %
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	1 748 700	1 822 000	+4,2 %
Autres redevances et droits	37 500	19 370	-48,3 %
Autres produits	331 370	345 002	+4,1 %

3.2. – Les dépenses de fonctionnement

En K€	2021	2022	2023	2024	BP 2025	ROB 2026	2027	2028
Charges à caractère général	5 483	6 337	7 525	7 902	8 940	8 230	8 286	8 435
Charges de personnel	25 640	25 809	25 857	27 219	28 722	28 849	29 314	29 968
Atténuation de produits	164	146	161	68	290	310	400	400
Autres charges de gestion courante	9 163	9 591	9 674	10 259	11 206	10 771	10 758	11 084
Charges financières	566	518	550	478	410	350	367	491
Charges exceptionnel. et provisions	1 305	1 400	297	92	28	25	25	25
Dépenses réelles de fonctionnement	42 321	43 800	44 064	46 019	49 596	48 535	49 150	50 403

Les charges à caractère général

Après des augmentations successives sur toute la période antérieure, les charges à caractère général amorceraient une baisse en 2026 avec une enveloppe évaluée à 8,2 M€, soit une baisse de 8% par rapport à 2025. Elles intègrent l'ensemble des achats, des dépenses d'activité des services municipaux et de dépenses d'entretien courant des bâtiments, des fluides, assurances et taxes.

Dans le droit fil de la lettre de cadrage de préparation du budget 2026, cette enveloppe porte l'essentiel des efforts demandés aux services. Pour rappel, sur la base de l'environnement financier connu à l'ouverture de cette préparation, du renforcement annoncé de la participation des collectivités à la réduction du déficit public, de la recherche d'amélioration de la capacité à investir pour soutenir les projets d'investissement lancés, l'objectif de réduction de crédits de 6 % par rapport au BP 2025, pour les dépenses non incompressibles, a été majoritairement respecté par les services.

Parallèlement, avec une inflation totale autour de 1% en moyenne annuelle en 2025 et la modération des prix des services, les dépenses pour 2026 devraient être plus contenues qu'en 2025 pour sa variable « effet prix ». Cette tendance baissière est par ailleurs favorisée par celle des prix de l'électricité qui, après une hausse de près de 40% en moyenne sur 2 ans, marquent une baisse très nette sur l'exercice 2025. Ainsi, exception faite de toute hausse significative pour 2026, les prévisions de dépenses d'énergie et fluides sont en baisse de 4% par rapport au BP 2025, soit – 227 K€ dont 190 K€ d'économie pour l'électricité.

Outre ces charges, les dépenses à caractère général portent également sur :

- Achats de prestations de services, en baisse de 4%, soit – 72 K€ par rapport à 2025. Ce poste est composé à 59% des dépenses d'alimentation qui baissent de 3% par rapport à 2025.
- Les dépenses de maintenance, de réparation et d'entretien du patrimoine et du matériel reculent à peine de 1%, soit 14 K€, pour une enveloppe globale de 2,335 M€. Relevant majoritairement de contrats de prestations pour les dépenses récurrentes, cette enveloppe intègre également une prévision pour le remplacement de la moquette de la bibliothèque, la réfection de la toiture du Foyer municipal et une provision pour diverses interventions sur les toitures et autres équipements des structures ;
- Le poste des assurances est en baisse de 48%, soit – 201 K€, correspondant globalement à l'enveloppe prévue en 2025 pour l'assurance dommage-ouvrage relative aux travaux de rénovation du groupe scolaire Pasteur – Roux - Blancs Bouleaux. ;
- Les autres postes (dépenses administratives, documentation, etc. ...) sont globalement en baisse de 10 % par rapport à 2025, soit un effort d'économie de 200 K€.

Les charges de personnel

La maîtrise des dépenses de personnel constitue et reste un enjeu important pour les collectivités locales et pour la ville de Fresnes en particulier.

Ainsi, la Ville mène de front une politique de gestion des ressources humaines :

- Respectueuse de la réglementation et des lois avec une réactivité maintenue dans la mise en conformité des règles internes dès la parution de textes législatifs et réglementaires ;
- Définie dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG), telles que fixées par arrêté du 17 juillet 2023. Il est à noter qu'un bilan de ces LDG est fait systématiquement devant le comité social territorial chaque année ;
- Tournée vers le développement de compétences avec la mise en place d'un plan de formation triennal ainsi que la création d'une école de formation interne dite La Pépinière (officiellement

ouverte en 2024 avec 12 agents ayant bénéficié d'une formation du CNFPT en ingénierie pédagogique), valorisant les parcours et inscrivant la formation dans une logique de moyen et long terme. Il est à noter que le catalogue de formations s'est enrichi en 2025 de modules dédiés à la rédaction des écrits administratifs et aux marchés publics. Celui de 2026 sera complété par des modules bureautiques (Word, PowerPoint [Excel existant déjà sur les niveaux 1, 2 et 3 marchés publics (approfondissement), environnement territorial et mode projet ;

- Attentive au développement des potentiels et à l'adaptation des compétences à la hauteur de la qualité des services publics attendue ;
- Soutenante par l'accompagnement de ses encadrants/managers afin qu'ils puissent emmener leurs équipes dans la mise en œuvre opérationnelle et qualitative du projet politique. À cet égard, la résilience climatique et l'intelligence artificielle devront être prises en compte dans les actions et le plan de formation à venir ;
- De développement des compétences des agents de manière générale et en fonction de leurs spécificités métier en particulier, des souhaits de mobilité et d'évolution ou de prévention de toutes difficultés de parcours professionnels ;
- Volontariste sur le déroulement de carrière des agents avec la promotion interne de 8 agents (1 agents pour la promotion interne attachés et 7 agents pour celle d'agents de maîtrise). La Ville s'inscrit désormais dans un mouvement régulier de promotion de ses agents, grâce à la constitution de dossiers solides et complets mais aussi et surtout à une véritable montée en compétence de ses agents ;
- De développement des savoirs et des connaissances, notamment par l'organisation des « Rendez-vous du Personnel », dont la première édition en mai 2024 dédiée aux « transitions » et la deuxième en mai 2025 dédiée à « l'esprit critique », permettent à un nombre d'agents toujours plus nombreux (300 en 2024, 350 en 2025) de participer à des conférences, ateliers etc. Cette journée répond à une volonté municipale d'ouvrir l'accès aux savoirs à tous ses agents ;
- Soucieuse de la santé et de la qualité de vie au travail de ces agents :
 - o Le Baromètre Qualité de Vie au Travail mené en 2024 fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue et va au-delà du constat d'un climat social et satisfaisant en déployant un plan d'actions itératif décliné en 3 axes (conditions de travail, développement des compétences, communication) ;
 - o La mise en place de la participation aux frais de prévoyance à raison, de 12€ / mois / agent, dépasse le seuil minimal des 7 euros réglementaires afin de mettre en place un dispositif incitatif et porteur de résultats (cf. infra) ;
 - o Les dispositifs du CNAS font l'objet d'une information renforcée auprès des agents les plus en difficultés (réunions de proximité, permanences)
- Vigilante sur la maîtrise de sa masse salariale en engageant notamment une démarche de gestion de la rémunération des vacataires, par un partenariat avec une jeune start-up fresnoise, PLANIM ;
- Guidée par la conviction que la solidarité et la fraternité sont deux modes opératoires managériaux qui renforcent le partage et la transmission de connaissances et de savoirs contribuant ainsi à garantir la continuité de service et la qualité de vie au travail.

La prospective 2026-2028 est présentée sur la base des modes de gestion en place.

➤ Temps de travail

Depuis le 1er janvier 2022, le temps de travail au sein de la ville de Fresnes est de 1607 heures annuelles.

Le temps de travail hebdomadaire est de 37h30 avec un cycle de référence, complété de huit cycles alternatifs, qui ont été définis pour tenir compte des besoins des usagers et des nécessités de service afférentes (délibération n°2021-121 du 9 décembre 2021)..

En outre, une remise à plat du fonctionnement des heures supplémentaires a été réalisé en 2023 afin d'harmoniser et de sécuriser les pratiques internes dans le respect de la réglementation (délibération n°2023-65 du 8 juin 2023 relative aux IHTS), ainsi qu'une clarification sur les congés et autorisations d'absence (note de service du 21 juin 2023).

➤ Les effets de l'environnement réglementaire

L'évolution de la masse salariale progresse structurellement chaque année en fonction du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et résulte des choix propres à la collectivité (avancement de grade et d'échelon, promotion interne) mais également d'obligations réglementaires ou de mesures nationales, qui ont particulièrement marqué 2025 (mesures d'augmentation du SMIC, augmentation continue de la cotisation CNRACL...).

Il est à noter que ces mesures ont été mises en place sans aucune compensation et dans des conditions ayant mis en difficulté certaines activités.

Pour 2026, les évolutions réglementaires déjà anticipables viennent contraindre les marges de manœuvre de la Commune :

- Une pyramide des âges induisant une augmentation du GVT de 77 342 € (+ 8,51% par rapport à 2025) ;
- L'anticipation d'une évolution possible du point d'indice de 1% et une revalorisation du SMIC de 1.5%. Le Gouvernement pourrait décider d'une nouvelle revalorisation du point d'indice, dans la continuité des mesures récentes visant à préserver le pouvoir d'achat des agents publics. Cette revalorisation, si elle est confirmée et ajoutée à la revalorisation du SMIC, viendrait accroître la masse salariale (197 714 €) ;
- La prévision d'élections municipales (2 tours) nécessitant une enveloppe supplémentaire de 51 098 € ;
- L'augmentation des cotisations CNRACL (3 points) de 239 750 € qui s'ajoute à celle du BP 2025 de 340 000 € ;

➤ La mise en œuvre des LDG – focus développement des compétences

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG), créées par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, ont été présentées au Comité Social Territorial (CST), qui a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collègues, puis arrêtées le 17 juillet 2023 (arrêté DRH n° 2023-824). Etablies pour une durée pluriannuelle maximale de 6 ans, elles font l'objet d'un bilan annuel devant le CST, bilan dont il ressort que les objectifs des LDG se concrétisent au fur et à mesure de leur mise en

œuvre tant sur la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, que sur la promotion et la valorisation des parcours.

La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme seront un axe fort en 2026, même si les outils employés seront revus. En effet, l'expérimentation faite en 2025 et tendant à proposer un dispositif ouvert au plus grand nombre ne s'est pas révélée adaptée à la ville de Fresnes. En 2026, des actions plus ciblées seront proposées à un nombre limité d'agents (identifiées au préalable) mais bénéficiant d'un accompagnement individualisé. L'objectif de cet axe reste de permettre à tous les agents d'être égaux et de bénéficier des mêmes chances d'évolution professionnelle car savoir lire et écrire est une base indispensable, y compris dans la vie personnelle.

En outre, au vu de la qualité et du développement des actions de formation au sein de la Pépinière, le projet de labellisation initialement prévu pour 2025 sera reporté en 2026 (QUALIOPI ou autre). Le plan de formation 2023-2026 continuera à être mis en œuvre avec un ajustement annuel (recensement intermédiaire) permettant de s'adapter aux besoins des services en termes d'actions de formations professionnalisantes et diplômantes.

Une des principales orientations en 2026 résidera dans la santé mentale au travail avec le déploiement et la formation de référents/secouristes en santé mentale. Grande cause nationale de 2025, il s'avère en effet primordial de s'atteler à la santé mentale, qui fait l'objet d'arrêts de travail en augmentation depuis la crise sanitaire de 2020.

Arrivant à échéance, un bilan triennal du plan de formation sera fait en 2026, en sus des bilans annuels faits et présentés aux instances représentatives du personnel.

Au vu du succès en 2025 de la première édition de « remise de diplômes », cette action sera reconduite en 2026 afin de valoriser l'investissement des agents ayant obtenu un diplôme/une certification.

Les « Rendez-vous du Personnel », instaurés en 2024, seront renouvelés en 2026 sur la thématique de l'inclusion et de la diversité au sens large.

L'ensemble de ces actions est orienté vers le développement des compétences du personnel mais contribue également à accroître l'attractivité de la Ville visant ainsi à attirer de nouveaux profils de candidat.es.

Il est à noter que l'ensemble de ces actions de formation est projeté malgré un budget en diminution de 6% par rapport à 2025.

➤ La politique de rémunération et résorption de l'emploi précaire

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), a été refondu en 2022 et a intégré le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui a été versé pour la première fois en 2023 sur la base de l'appréciation générale de la manière de servir issue des entretiens professionnels 2022. L'enveloppe annuelle initialement retenue pour le versement du CIA (150 K€) ayant été tenue chaque année, elle sera reconduite pour 2026.

Comme mentionné dans le ROB 2025, le RIFSEEP a été mis en place au sein de la Ville en 2022 et devant, conformément à la réglementation, faire l'objet d'une revoyure quadriennale, des groupes de travail se sont tenus en 2025 afin de dresser un bilan de mise en œuvre et de faire des propositions répondant aux besoins de la collectivité et aux évolutions des enjeux du marché de l'emploi. La question de l'évolution du CIA et de la valorisation de l'engagement des agents formateurs internes seront également à prendre en compte.

La municipalité reste fortement engagée dans la résorption des emplois précaires qu'elle mène depuis 2017 aboutissant à une pérennisation de leur situation soit par une mise en stage, soit, lorsque les agents sont de nationalité extra UE, à une contractualisation. Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, ce sont plus de 150 agents qui ont été déprécarisés, représentant un impact budgétaire de 517 207 €. Il est à noter que ce mouvement, même s'il reste une priorité de la Ville, fléchira fortement en 2026 du fait des nombreuses situations traitées depuis 2022.

➤ La politique relative à la qualité de vie, santé au travail et à l'action sociale

Le plan d'actions issu du Baromètre « Qualité de Vie et Conditions de Travail » de 2024 continuera d'être mis en œuvre. Pour rappel, il s'articule autour de 3 axes (conditions de travail, développement des compétences, communication).

2026 sera l'année de la concrétisation de l'anticipation des situations d'usure professionnelle avec les « entretiens mi-carrière » qui seront mis en place à destination de 6 catégories d'agents pré-identifiés (ATSEM, petite enfance, manutention, régie bâtementaire). Ces entretiens permettront de faire un bilan avec les agents et de définir un plan d'accompagnement pour les projeter vers une nouvelle orientation professionnelle.

Des parcours professionnels seront également réfléchis entre certains secteurs (ex. : petite enfance, enfance, éducation).

Également développé plus haut dans la partie « développement des compétences », le déploiement des référents en santé sera un marqueur fort de 2026 en termes de politique de santé au travail.

Une participation de la Ville aux frais de prévoyance des agents a été mise en place en 2025 via un dispositif d'adhésion individuelle des agents au contrat proposé par le CiG de la Petite couronne. Bien que ce dispositif ait été choisi car plus avantageux financièrement pour les agents, il s'avère que peu d'agents y ont souscrits.

La participation mensuelle de la Ville, pour chaque agent adhérent, s'élève à 12€, se situant donc au-dessus du minimum légal de 7€.

Toutefois, au vu du faible taux d'adhésion des agents ayant entraîné une augmentation de leur cotisation, et de la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, une réflexion sur la mise en place d'un contrat collectif devra s'engager dès 2026.

Par ailleurs, la politique sociale de la Ville comprend aussi le versement d'une prime annuelle de 1.400 € versée à chaque agent exerçant à temps complet ou non complet, sur un emploi permanent, ainsi que l'accès au restaurant communal et d'autres actions comme l'aide aux parents d'enfants porteurs de handicaps, l'arbre de Noël des enfants du personnel et, depuis le 1er janvier 2020, la participation au financement de la mutuelle (santé).

Il est à noter que la prestation de l'arbre de Noël a été revisitée en 2023 afin de proposer aux enfants du personnel un événement artistique autour d'un spectacle proposé par la Grange Dimière et d'un goûter festif de qualité. Cette nouvelle formule a été renouvelée chaque année et complétée par des activités à destination des enfants de plus de 8 ans grâce à des activités proposées par le service enfance et le service jeunesse.

Cette manifestation a de nouveau rencontré un franc succès en 2025 et sera réitérée en 2026.

La politique d'action sociale est désormais complétée par l'accès aux prestations du Comité National d'Action sociale (CNAS), pour lequel, l'adhésion est devenue effective depuis le 1er septembre 2023 et

qui permet à tous les agents de bénéficier d'œuvres sociales et de loisirs sans condition de cotisation de leur part.

Afin de permettre à tous les agents de bénéficier des prestations du CNAS, des actions d'informations ciblées seront organisées. Des permanences seront également rétablies.

➤ Les élections professionnelles

Les élections professionnelles se tiendront le 10 décembre 2026. A cette occasion, le personnel communal élira ses représentant.es au sein des différentes instances représentatives du personnel : Comité Social Territorial (CST) et Formation Spécialisé en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) (instances placées auprès de la Ville et du CCAS [instances communes aux 2 entités]) ; Commissions Administratives Paritaires (CAP) (A, B et C) et Commission Consultative Paritaire CCP (instances placées auprès du CiG).

➤ Les effectifs et charges de personnel

	Comptes administratifs				BP	ROB	Prospective	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Nbre d'agents sur poste permanent (au 1 ^{er} janvier)	575	605	582	591	611	589	594	599
Nombre de postes en ETP	568,80	589,00	566,00	573,64	587,44	514,64	519,79	524,99
Charges de personnel (BP) en K€	25 987	26 741	27 868	28 289	28 721	28 849	29 314	29 968
<i>Dont traitement indiciaire</i>						8 645 103	8 731 554	8 818 870
<i>Dont régime indemnitaire</i>						2 373 610	2 397 346	2 421 320
<i>Dont NBI</i>						58 740	59 327	59 920
<i>Dont heures supplémentaires</i>						276 062	278 822	281 610
<i>Dont avantages en nature</i>								
Evolution	-0,19%	2,90%	4,21%	1,51%	1,53%	0,45%	1,61%	2,23%

La progression des charges de personnel sur les années 2026 à 2027 versus le BP 2025 s'explique par l'effet combiné de choix politiques décrits précédemment et de facteurs externes inhérentes au statut de la fonction publique territoriale (Glissement Vieillesse et Technicité [GVT]), évolution de la valeur du point, mesures de revalorisation du SMIC et mesures conjoncturelles liées au pouvoir d'achat. Cette progression est cependant relativisée du fait de l'incertitude liée au budget de l'Etat et partant, des dotations budgétaires des collectivités, mais également une maîtrise accrue de la masse salariale.

Les postes pourvus (personnel permanent) au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Catégorie d'emplois	Nombre
Catégorie A	75
- dont Emplois de direction	4
Catégorie B	77
Catégorie C	440
Total	592

Si l'on tient compte de l'ensemble des postes pourvus, s'agissant des emplois permanents et non permanents, les effectifs au 31 décembre 2025 s'établissaient à 762 postes, soit à une baisse de 6% par rapport à 2025 (817 postes), avec une diminution corrélative des ETP (661,7 ETP en 2025) d'une part, en raison de la baisse du nombre de titulaires (mutations, fins de disponibilité et fins de détachement) et, d'autre part, en raison de la politique de résorption de l'emploi précaire et du pilotage de la politique des ressources humaines ayant permis de réduire le recours aux postes de non titulaires non permanents (-38 postes).

La structure, par catégorie et nature d'emplois, se répartit de la façon suivante :

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Titulaires	46	32,00	47	42,07	295	250,76	388,00	324,83
Non titulaires	29	23,84	30	34,71	145	128,33	204,00	186,88
Non permanents	25	6,40			142	57,23	142,00	57,23
					3	3,00	3,00	3,00
Total	100	62,24	77	76,78	585	439,32	762,00	578,34

La tenue des effectifs est gérée rigoureusement. Elle induit par voie de conséquence l'évolution du nombre d'emplois permanents sur les années 2024 – 2026 étant le résultat à la fois d'une politique volontariste en matière de résorption de l'emploi précaire avec les mises en stage/ contractualisations de vacataires sus-décrites et le recentrage sur des postes à temps complets, ainsi que par l'analyse systématisée et objectivée des postes, des processus et des organisations.

À chaque vacance de poste, la demande de remplacement est obligatoirement étudiée et appréciée au regard des objectifs attendus du poste, de la possible adaptation de l'organisation du service et des modifications potentielles de fonctionnement destinées à faire évoluer et améliorer le service public rendu aux plus proches des attentes des usagers et des particularités locales du territoire. La réflexion autour des postes lors du départ d'un agent est désormais ancrée et les redéploiements de postes à être effectifs dans une recherche permanente de co-construction permettant de limiter, voire de ne pas créer de poste budgétaire supplémentaire en tant que tel.

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont évaluées à hauteur de 10,771 M€ pour 2026 en baisse de 3,9% par rapport à 2025, soit -435 K€. Hors reversement de la subvention relative à l'extension du réseau de chaleur au concessionnaire SOFREGE, inscrite en 2025, ces charges évolueraient de +0,8 %.

en k€	BP 2025	2026	2026/2025
Fonds Compensation Charges Terri.	6 731	6 742	0%
Subvention au CCAS	1 400	1 416	1%
Subventions aux Associations	941	951	1%
Subventions aux Fermiers et concession.	519	0	-100%
Contingent Incendie	773	790	2%
Indemnités Élus et cotisations sociales	401	392	-2%
Redevances, licences	320	357	12%
Admissions en non valeur	60	60	0%
Autres	62	64	3%
TOTAL	11 206	10 771	-3,9%

Le premier poste de dépense concerne la contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 6,742 M€. Les prévisions sont établies sur la base d'une revalorisation du FCCT « socle – fiscalité ménage » de 0,8%.

Le deuxième poste de dépense est constitué de la subvention du CCAS qui évolue de +1% par rapport à 2025. Concernant les subventions aux associations, l'enveloppe pour 2026 est légèrement abondée, par rapport à 2025, afin d'anticiper les aides aux associations dont les demandes pourraient intervenir en cours d'exercice et garantir ainsi le soutien de ces structures œuvrant auprès de la Ville en direction des fresnois.

3.3. La programmation pluriannuelle des investissements

La programmation pluriannuelle des investissements est structurée autour de 5 politiques publiques – rénovation du patrimoine, transition écologique, adaptation des bâtiments, nouveaux équipements publics et aménagements urbains – auxquels s’ajoutent le renouvellement des équipements et les travaux courants.

Sur la période 2020 à 2028, intégrant la mandature et les évolutions des programmes majeurs incluses dans la prospective, le montant des investissements actualisé est de 54,7 M€ et se décline comme suit :

- Amélioration de l’offre en matière de services publics : 30,9 M€ (dont 23,6 M€ pour la réhabilitation du groupe scolaire Berty-Albrecht)
- Aménagements urbains : 2,9 M€
- Transition écologique : 6,7 M€
- Rénovation du patrimoine immobilier : 2,4 M€
- Accessibilité des bâtiments communaux : 1,5 M€
- Budget participatif : 0,5 M€
- Renouvellement des équipements et travaux d’entretien courant : 9,9 M€.

Le montant actualisé du financement de ces investissements est évalué sur la période comme suit :

- Par obtention de subventions publiques : 10 M€ (18,3%)
- Par remboursement de la TVA décaissée (FCTVA) : 7,8 M€ (14,3 %)
- Par les produits de la taxe d’aménagement : 2,7 M€ (5%)
- Par la cession de foncier ou de droits à construire : 8,4 M€ (15,3%)
- Par autofinancement : 11,5 M€ (21,1%)
- Par recours à l’emprunt : 14,2 M€ (26%).

En parallèle, les annuités d’emprunt remboursées (part capital) représentant 24,1 M€, l’évolution du stock de la dette sur la période 2020 à 2028, marque une baisse de 10,6 M€ à ce stade de la prospective et pour la période de projection.

A noter que, sur la dernière période, une partie des résultats excédentaires de la section de fonctionnement ont été affectés au financement complémentaire de la section d’investissement, avec un double objectif : limiter le recours à l’emprunt et tendre vers une amélioration de l’épargne brute.

Les prévisions de financement relatives aux subventions sont réactualisées au regard du programme d’équipement et en intégrant le risque sur les enveloppes de subventions attendues.

De plus, l’absence de Loi de finances pour 2026 laisse encore la Ville dans l’expectative quant aux évolutions qui pourraient être adoptées pour les dispositifs de soutien à l’équipement public local (FCTVA, Fonds vert, DSIL), ces enveloppes constituant chaque année une variable d’ajustement de la réduction du déficit public.

Plus particulièrement sur la période 2026-2028, sont prévus :

En K€	2026	2027	2028
Renouvellement des équipements et travaux d'entretien courant	2 033	957	559
dont Matériel informatique	333	150	152
Mobilier, matériel des écoles et autres structures	453	172	174
Intervention dans les écoles (réfection des sols, aménagements..)	245	100	0
Mobilier urbain	30	100	30
Intervention sur les équipements sportifs et culturels	498	0	60
Rénovation du patrimoine	110	0	312
dont Ecoles maternelles et élémentaires et restauration scolaire	110		
Autres équipements (foyers, ...)	0		312
Transition écologique	640	320	770
dont Ravallement, isolation et menuiseries extérieures Centre administratif		100	0
Remplacement des clins en bois Doisneau		50	600
Remplacement des menuiseries de la façade de Monnet	550		
Plantation d'arbres	40	20	20
Végétalisation places vigipirates et cours d'école	50	50	50
Electrification du parc automobile		100	100
Adaptation des bâtiments PMR	80	0	40
Divers équipements (centres loisirs, ...)	80		40
Nouveaux équipements publics	9 050	10 900	3 216
dont Réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux	9 000	10 900	2 716
Reconstruction centre socioculturel	50		500
Budget participatif	0	100	100
Total Equipement	11 913	12 277	4 997
Subventions	465	2 000	1 520
FCTVA	600	1 924	2 036
Taxe d'aménagement et divers			
Produits de cession	2 320	5 470	0
Emprunt	6 000	2 300	0
Total recettes réelles	9 385	11 694	3 556
Solde (autofinancement)	2 528	583	1 442

Au titre des investissements courants (renouvellement des matériels, mobiliers et équipements et travaux d'entretien courant du patrimoine) sont prévus en 2026 des crédits pour :

- L'achat de matériel informatique qui inclut : le renouvellement du parc informatique, la poursuite du déploiement des équipements de visioconférence, le renforcement de la sécurité des données et la continuité de l'activité avec la mise d'une liaison internet de secours, (0,3 M€) ;
- Le renouvellement du matériel, mobilier dans les écoles, crèches et centre de loisirs (0,5 M€) ;
- Les interventions bâtementaires sur les différentes structures (0,7M€).

Les travaux de rénovation du patrimoine sont évalués pour 2026 à hauteur de 0,1 M€ et concernent cette année essentiellement la rénovation des sanitaires de grande section de l'école maternelle Les Capucines.

Les crédits inscrits au titre des nouveaux équipements en 2026 sont évalués à hauteur de 9 M€ s'agissant des travaux de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux qui constituera le principal projet d'investissement de l'exercice.

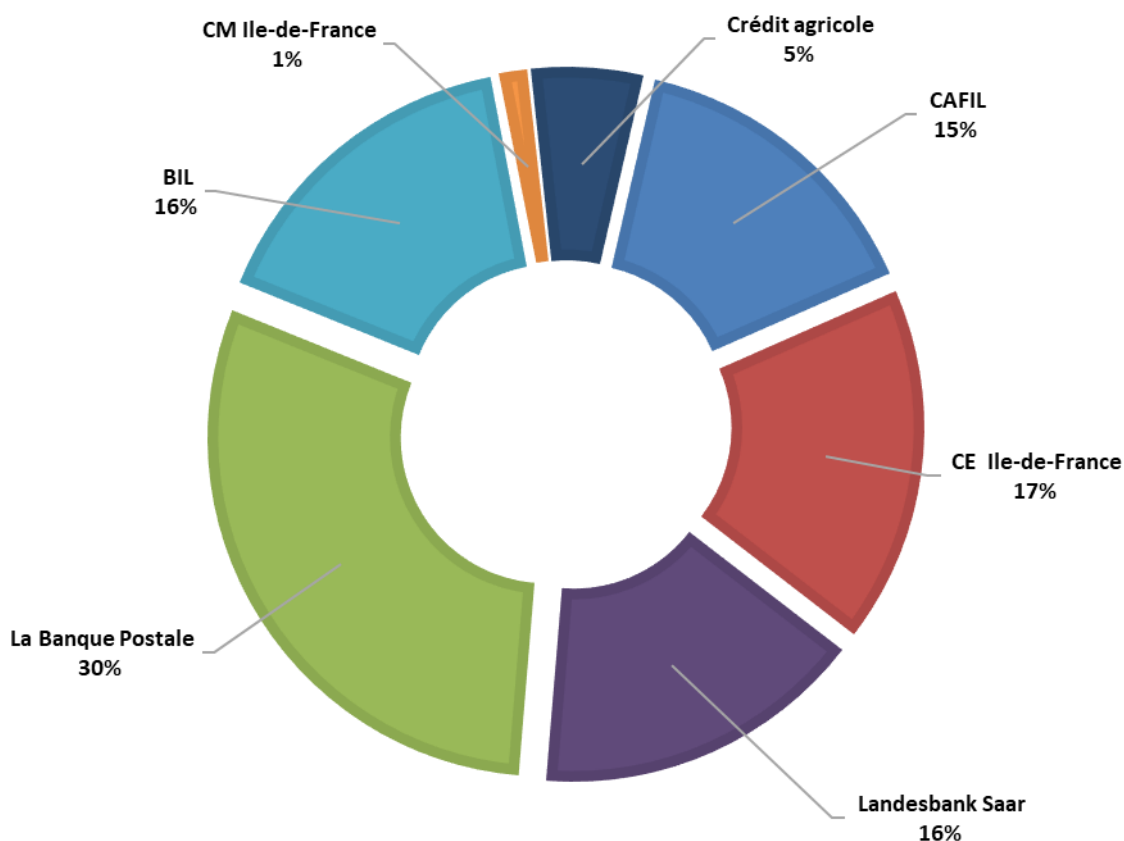
Enfin, une enveloppe de 0,6 M€ devra permettre de réaliser différentes interventions participant à la transition écologique des structures concernées afin d'améliorer le confort des usagers.

Le financement des investissements est assuré par les recettes constituées :

- Du fonds de compensation pour la T.V.A. (F.C.T.V.A.),
- Des subventions d'investissement,
- Le produit de la vente du terrain du sentier des glaises
- Du recours à l'emprunt ainsi que de l'autofinancement.

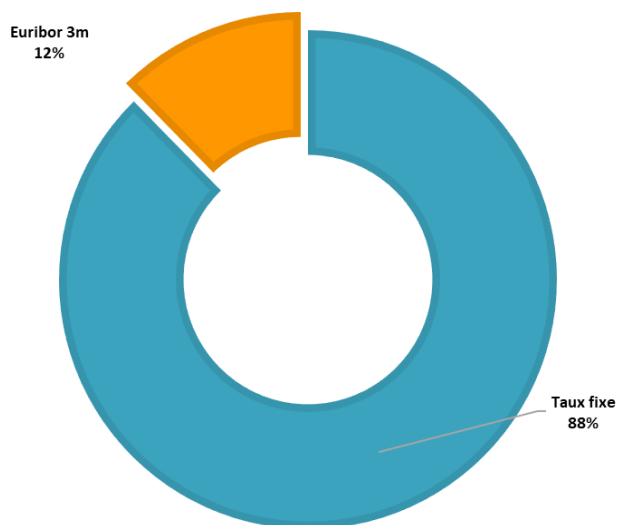
3.4. – La dette

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 15 135 437,51 euros, en recul de 2 831 728,19 € par rapport à 2025. Ce stock est constitué de 14 contrats répartis entre 7 prêteurs.



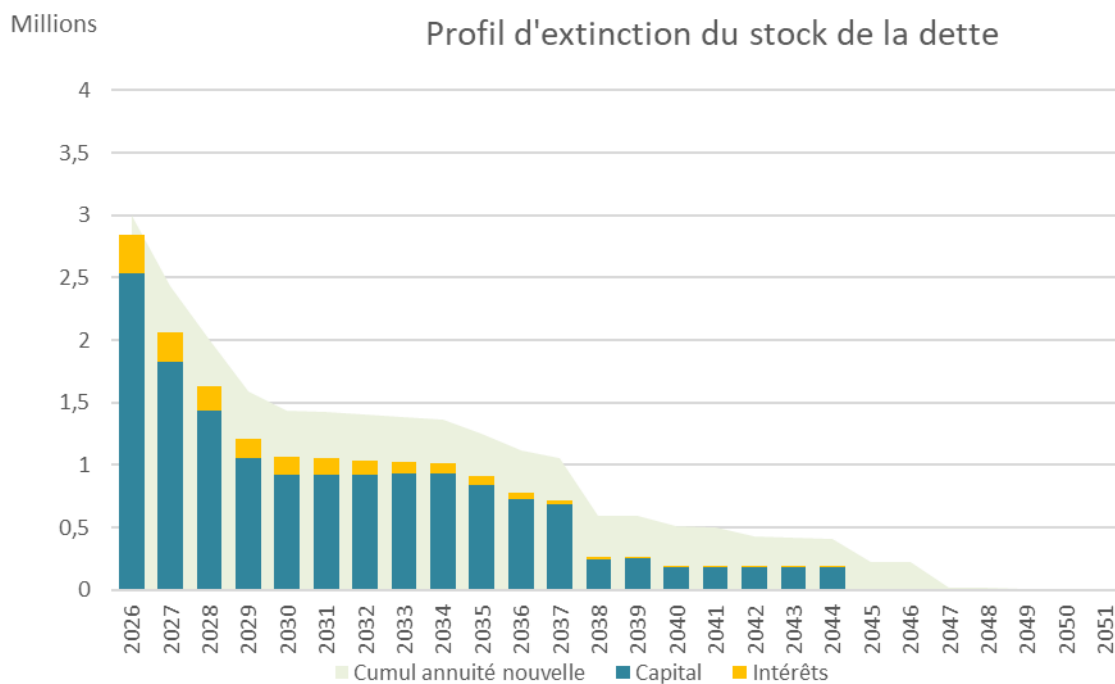
La dette de la Ville est composée principalement (à 90%) d'emprunts à taux fixe. La part à taux variable est exclusivement indexée sur Euribor à 3 mois ce qui représente un encours très peu exposé aux aléas des marchés financiers. S'agissant de taux variables simples, l'intégralité de l'encours de la Ville est classée en catégorie 1A selon les critères de classement de la charte de bonne conduite (Charte Gissler).

Avec un taux moyen de 2,23%, la durée de vie résiduelle de la dette au 1^{er} janvier 2026, de 18 ans et 6 mois.



A ce stade des prévisions budgétaires, l'annuité de la dette pour 2026 est évaluée à hauteur de 2,945 M€, dont 2,6 M€ au titre du remboursement du capital et 0,34 M€ pour les intérêts.

Dans le cadre de programmation pluriannuelle, le besoin de financement de la Ville pour les projets inscrits nécessite un recours à l'emprunt, intégré dans la présente prospective avec un taux moyen autour de 2,10%



3.5. – Les grands équilibres budgétaires

en K€	CA		BP	ROB	Prévisions	
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement courant	49 141	51 347	50 600	50 745	51 462	52 085
- dépenses de fonctionnement courant	43 217	45 448	49 167	48 160	48 758	49 887
= Excédent brut courant	5 924	5 899	1 433	2 585	2 703	2 197
+ produits exceptionnels larges	4	0	0	0	0	0
- charges exceptionnelles larges	12	22	20	25	25	25
= Epargne de gestion	5 916	5 877	1 413	2 560	2 678	2 172
- Intérêts de la dette	550	478	400	350	367	491
= Epargne brute	5 366	5 398	1 013	2 210	2 312	1 681
- Remboursement en capital de la dette	3 074	3 118	2 835	2 605	2 105	1 889
= Epargne nette	2 292	2 280	-1 822	-395	207	-207

Le tableau ci-dessus juxtapose des valeurs de comptes administratifs pour les années 2023 et 2024- donc des valeurs réelles - et des prévisions budgétaires pour les années 2025 à 2028.

Indicateur financier stratégique, l'épargne brute prévisionnelle reste, au stade des prévisions budgétaires et malgré une nette amélioration, comparativement à la prospective antérieure, insuffisante en 2026 pour couvrir intégralement le remboursement du capital de la dette. Il est à noter que cette amélioration résulte davantage de l'effet recherché de la maîtrise des dépenses qu'à une amélioration des recettes de la Ville. Ce second axe pourrait constituer un élément d'amélioration, à travers une optimisation des recettes afin de sécuriser et pérenniser les soldes d'épargne.

A l'instar de l'année 2025, la réalisation de cette prospective intervient dans un contexte national et international incertain et en l'absence de loi de finances pour 2026 à la rédaction de ce rapport. Les hypothèses retenues intègrent, certaines des premières mesures prévues au PLF initial, qui bien qu'amendées en cours d'examen pourraient être réintégrées dès 2026 avec le vote de la Loi de Finances ou à l'occasion des prochaines lois de finances.

Les hypothèses retenues, dans une approche prudentielle, prennent ainsi en compte les perspectives d'effort demandé aux collectivités.

Il est à noter, par ailleurs qu'en ce qui concerne les réalisations des exercices 2023 et 2024, la Ville a dégagé une épargne nette positive résultant de :

- Recettes de fonctionnement (produits des services, de la fiscalité, des dotations et participations) supérieures à celles prévues au budget, car évaluées de façon prudente.
- Réalisations budgétaires en dépenses de fonctionnement ne saturant pas les prévisions mais en constante augmentation par volonté d'impulser de nouvelles actions et de renforcer le service public rendu.

La situation financière saine et prudente permet de poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques mais les marges de manœuvre étant réduites, toute mesure nationale qui impacterait trop fortement l'équilibre du budget de la commune menacerait la stratégie de stabilisation de l'épargne et le financement des investissements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20260212-2026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026